



FELDBACH



N° 80

MARS 2019

L'ÉCHO DE FELDBACH



Mairie de FELDBACH

68 640

Horaires d'ouverture

Mardi 16h45 - 18h45

Vendredi 10h00 - 12h00

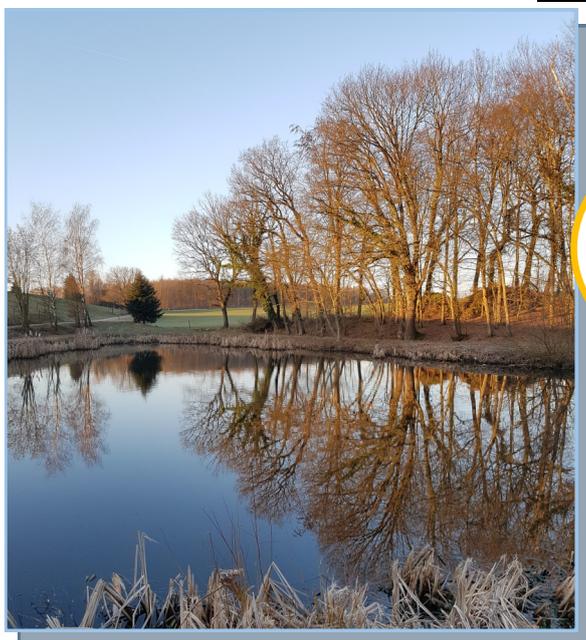
Tél: 03 89 25 80 55

Fax: 03 89 07 95 81

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Dans ce numéro :

Le mot du maire	3
Les comptes rendus de séances du conseil municipal	
Séance du 25 juillet 2018	4-6
Séance du 17 octobre 2018	7-12
Séances du 19 décembre 2018	13-19
Les grands anniversaires en 2019	20
Etat civil	21
Communiqués de la Mairie –informations diverses	22-30
Communiqués associatifs	31-35
La page historique par Albert Dattler	36-45



*PASSONS DE L'HIVER
AU PRINTEMPS
AVEC LE SOURIRE*



Le Sourire

*Un sourire ne coûte rien
Et pourtant il n'a pas de prix
Il enrichit celui qui le reçoit
Sans appauvrir celui qui le donne
Et quoiqu'il ne dure qu'un instant,
On s'en souvient parfois toute une vie.
Personne n'est assez riche pour s'en passer
Même les plus pauvres peuvent le posséder
Un sourire c'est le repos de l'âme fatiguée,
Un peu de réconfort pour l'être abattu,
Un rayon de soleil, hiver comme été,
Qui adoucit les cœurs attristés
Et parce qu'il n'a de valeur
Que lorsqu'il est donné,
Il ne peut ni s'acheter,
Ni se prêter, ni se voler
Si vous ne recevez pas le sourire que vous méritez
Soyez généreux, donnez le votre...
Nul en effet n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne sait pas en donner.*

LE MOT DU MAIRE:

Discours prononcé lors de la réception du nouvel an du 13 janvier 2019



Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, mais aussi temps de convivialité et de rencontre.

Cette année encore, vous avez répondu à mon invitation. Je vous remercie de votre présence et de votre fidélité jamais démentie.

Recevez mes meilleurs vœux pour 2019. Que cette nouvelle année vous apporte satisfaction et réussite.

Cette cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée.

Les travaux de restauration de la toiture de notre église ont démarré en fin d'année 2018 pour se poursuivre jusqu'au mois de septembre 2019. La charpente de la nef est globalement en bon état.

Les travaux du lotissement privé dans le prolongement de la rue des Prés sont terminés partiellement. Reste encore à réaliser les travaux d'éclairage public et la couche de roulement de la voirie.

L'Association Foncière met en vente deux terrains de construction situés dans ce lotissement. Avis aux amateurs qui peuvent s'adresser en mairie. La nouvelle conduite d'eau pour alimenter la rue des Champs a été réalisée pour un montant de 60 670 € TTC. Elle a été rendue nécessaire pour renforcer la lutte contre l'incendie. Deux poteaux d'incendie ont été mis en place rue des Champs et un autre rue des Prés.

Dans le but de faire des économies d'énergie et d'améliorer l'éclairage public, nous avons fait remplacer les anciens luminaires par des luminaires LED. Cela permettra de diminuer l'intensité de l'éclairage en cours de nuit. Ces travaux d'un montant de 46 775 € TTC.

Une subvention de 16 740 € nous a été octroyée pour ces travaux.

Concernant le PLU, compétence transférée à la Communauté de Communes au 1er janvier 2017, celui-ci n'a pas été approuvée par cette dernière, le Commissaire-Enquêteur ayant donné un avis défavorable. Le PLU sera repris dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), date non encore définie à ce jour. C'est donc le Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire communal.

Le périmètre du Regroupement Intercommunal Scolaire s'est étendu à la Commune de BISEL depuis la rentrée 2018-2019.

Je vous informe également que depuis le 1er janvier 2019 la compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Sundgau. Le SIAEP Feldbach-Riespach a été dissous au 31 décembre 2018.

La population de Feldbach sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2019. Les opérations de recensement ont été confiées à Mme Elisabeth OBERLI, agent recenseur, qui sera munie d'une carte officielle.

Nous prions instamment la population de faciliter le travail de l'agent recenseur en lui remettant rapidement et sans faute les formulaires remplis (prière de respecter la date indiquée sur l'avis de passage, pour les personnes absentes) ou en répondant sous 48 heures par Internet.

C'est un travail rigoureux et fastidieux à accomplir sur une courte période, aussi comptons-nous sur votre aide à tous afin que le recensement se déroule au mieux. MERCI D'AVANCE.

Le dynamisme d'un village se mesure également au dynamisme de ses associations. Je veux donc remercier plus particulièrement les bénévoles associatifs, les présidents, les membres des bureaux qui contribuent au rayonnement de notre commune par l'organisation d'événements tels que la marche populaire, la journée Portes Ouvertes, la Martini-Bierfascht, le Marché de Noël.

Je tiens également à remercier les Sapeurs-Pompiers pour leur disponibilité toute l'année au service de la population ainsi que le personnel communal pour son travail.

A toutes et à tous, je vous invite à lever le verre de l'amitié et vous souhaite une nouvelle fois de l'optimisme pour une belle et heureuse année.

Le Maire,
François LITZLER

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie le 25 juillet 2018 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry,
KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,
Mmes CORSICO Claudine et GASSER Yvonne.

Excusée représentée : Mme STEHLIN Astrid (procuration à M. KESSLER Christophe).

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 ;
3. Attribution du marché – restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur et réaménagement du parvis ;
4. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes Sundgau ;
5. Divers.
 - a. Urbanisme.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner M. Didier BLOCH, comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée désigne M. Didier BLOCH comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ – RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR ET REAMENAGEMENT DU PARVIS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait confié à M. Jean-Luc ISNER, architecte du patrimoine, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la préparation du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux de restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur et réaménagement du parvis.

Après validation des travaux par la DRAC, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 avril 2018 sur une plateforme de marchés publics dématérialisée et par voie de presse, la dévolution des travaux intervenant selon le principe de la procédure adaptée.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mai 2018 pour procéder à l'ouverture des plis et le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse qui propose d'attribuer les marchés par lot comme suit :

- Lot N°1 – Echafaudages / Charpente, couverture, zinguerie :
ETS DATTLER Sàrl – 68 FELDBACH : 271 099,85 € HT ;
- Lot N°2 – Traitement de charpente :
ETS FENNEC – 68 MULHOUSE : 15 036,00 € HT ;
- Lot N°3 – Maçonnerie – dallage pierre :
ETS SCHERBERICH – 68 COLMAR : 119 511,00 € HT ;
- Lot N°4 – Vitraux :
ETS JAEGY – 68 ELBACH : 3 960,00 € HT.

Où il est expliqué de M. le Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu par ailleurs l'incapacité financière du Conseil de Fabrique de l'Eglise à prendre en charge ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (sauf pour le lot N°2 : 1 abstention) **décide** :

1. **de se substituer** au Conseil de Fabrique de l'Eglise de FELDBACH et **de le suppléer** en procédant aux travaux de restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur et réaménagement du parvis et en les prenant en charge ;

2. **d'attribuer** le marché des travaux de restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur aux entreprises suivantes :
- Lot N°1 – Echafaudage / Charpente, couverture, zinguerie :
ETS DATTLER Sarl – 68 FELDBACH
pour un montant de 271 099,85 € HT et 325 319,82 € TTC ;
 - Lot N°2 – Traitement de charpente :
ETS DGRG – 68 UNGERSHEIM
pour un montant de 13 740,00 € HT et 16 488,00 € TTC ; (1)
 - Lot N°3 – Maçonnerie, dallage pierre :
ETS SCHERBERICH - 68 COLMAR
pour un montant de 45 569,00 HT et 54 682,80 € TTC ; (2)
 - Lot N°4 – Vitraux :
ETS JAEGY – 68 ELBACH
pour un montant de 3 960,00 € HT et 4 752,00 € TTC ;
- (1) de retenir l'offre la moins-disante pour le lot N°2 – traitement de charpente ;
(2) de repousser les travaux de réaménagement du parvis et en conséquence de les sortir du lot N°3, ces travaux n'étant pas subventionnés.
3. **d'autoriser** M. le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires retenues, ainsi que toutes pièces y relatives ;
4. **d'imputer** les dépenses sur les crédits votés au chapitre 21, article 21318, opération 58, section d'investissement du budget de l'exercice 2018.

4. APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

M. le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau (CCS) a procédé à l'adoption de ses nouveaux statuts portant harmonisation des compétences communautaires.

Cette modification statutaire, avec effet au 1^{er} janvier 2019, s'avère obligatoire au regard des dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015 et de l'article L.5211.-41-3-III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En effet, toute communauté de communes fusionnée dispose, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la possibilité de restituer les compétences optionnelles dans un délai d'un an, et les compétences facultatives dans un délai de deux ans.

A compter de la notification de la délibération par la Communauté de Communes, réceptionnée le 17 juillet 2018, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable.

Le Maire donne lecture et commente les statuts de la Communauté de Communes Sundgau. Les modifications statutaires visent essentiellement les compétences que la CCS exerce de plein droit en lieu et place des Communes membres, à savoir :

- ❑ Modifications apportées aux compétences obligatoires :
 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o et 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
 4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement ;
- ❑ Modifications apportées aux compétences optionnelles :
 1. Conduite d'actions d'intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 2. Conduite d'actions d'intérêt communautaire pour la politique du logement et du cadre de vie ;
 3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 4. Action sociale d'intérêt communautaire ;
 5. Assainissement ;
 6. Eau.

M. le Maire précise par ailleurs que cette démarche de modification statutaire s'accompagne, en parallèle, de la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences figurant dans les statuts, définition relevant de la compétence exclusive du Conseil de Communauté.

Oùï les explications de M. le Maire et après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sundgau, (*consultables en mairie*) qui entreront en application au 1^{er} janvier 2019, par arrêté de M. le Préfet du Haut-Rhin.

5. DIVERS

a. Urbanisme

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes d'urbanisme en cours d'instruction au PETR, à savoir :

- un permis de construire déposé par Mme Gaëlle STOECKLIN pour la construction d'une maison d'habitation rue des Jardins ;
- un permis de construire déposé par le Restaurant au Cheval Blanc, représenté par M. Eric ISPA et concernant la rénovation et la mise aux normes du restaurant.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 21 heures 00.

Suivent les signatures au registre.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FELDBACH
DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie le 17 octobre 2018 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry,
KESSLER Christophe,

Mmes CORSICO Claudine et GASSER Yvonne.

Excusée représentée : Mme STEHLIN Astrid (procuration à M. KESSLER Christophe).

Excusés non représentés : MM. OBERLI Fred et STOESSEL Joseph.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2018 ;
3. Attribution du marché – restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur : lot N°2 – traitement de charpente ;
4. Approbation des nouveaux statuts du SIS Riespach-Feldbach-Bisel ;
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018 ;
6. Travaux de mise en souterrain du réseau basse tension ENEDIS dans la rue de l'Eglise ;
7. Approbation de la convention de partenariat portant sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) des Communes du Pays du Sundgau ;
8. Renouvellement du contrat de fourrière avec la SPA ;
9. Décisions modificatives du budget primitif 2018 (M14 et M49) ;
10. Répertoire électoral unique (REU) – mise en place de la commission de contrôle ;
11. Recensement de la population 2019 ;
12. Divers
 - a. Informations diverses

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner M. Thierry GALLAND, comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée désigne M. Thierry GALLAND comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION DU MARCHE – RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR : LOT N°2 – TRAITEMENT DE CHARPENTE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été rendu attentif par le contrôle de légalité au fait que le Conseil Municipal ne pouvait pas retenir l'entreprise DGRG pour le traitement de charpente et qu'il lui faudra délibérer à nouveau pour retenir l'entreprise FENNEC, si les deux entreprises maintiennent leur prix.

Ce point sera donc soumis à l'approbation lors d'une prochaine séance, dans l'attente du courrier du Préfet et des deux entreprises.

4. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIS RIESPACH-FELDBACH-BISEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite :

- à la fusion administrative du Regroupement Pédagogique Intercommunal Riespach-Feldbach et Bisel ;
- à la délibération prise en date du 14 mai 2018 par la Commune de Bisel souhaitant intégrer le SIS Riespach-Feldbach chargé de l'organisation et du fonctionnement du RPI de Riespach-Feldbach à compter de la rentrée 2018 ;
- à la délibération prise en date du 17 mai 2018 par le Comité Syndical approuvant l'intégration de la Commune de Bisel au SIS Riespach-Feldbach chargé de l'organisation et du fonctionnement du RPI de Riespach-Feldbach à compter de la rentrée 2018 ;
- à la délibération prise en date du 09 juillet 2018 par le Comité Syndical approuvant les statuts du nouveau Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) Riespach-Feldbach-Bisel,

il est nécessaire que le Conseil Municipal de Feldbach approuve les nouveaux statuts du SIS Riespach-Feldbach-Bisel.

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après délibération,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve** les statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire Riespach-Feldbach-Bisel (*consultables en mairie*).

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la Commune une attribution de compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences « GEMAPI » et « Périscolaire ».

La compétence GEMAPI était assurée par toutes communes jusqu'au 31 décembre 2017, hormis celles qui composaient le territoire de la Vallée de Hundsbach. Dans sa réflexion, la CLECT a décidé de retenir comme montant de charge transférée, 47 % de la cotisation versée par les communes au syndicat des rivières.

Le transfert de la compétence Périscolaire ne concerne que les communes du Jura Alsacien. La CLECT a décidé de retenir les montants figurant aux comptes administratifs 2017.

Oùï les explications de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la loi de Finances 2018 ;

Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT 2018.

6. TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU BASSE TENSION ENEDIS DANS LA RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS souhaite procéder à des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension dans la rue de l'Eglise.

Or si ENEDIS prend entièrement en charge les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension, il n'en va pas de même pour la reprise en souterrain de l'éclairage public et télécommunications. En effet, l'éclairage public et télécommunications de la rue de l'Eglise étant actuellement alimenté depuis le réseau aérien, la Commune pourrait en profiter pour poser le réseau éclairage public et télécom en souterrain.

Le montant de ces travaux est estimé à 19 942,20 € TTC.

ENEDIS prévoit également de poser du réseau basse tension sur un terrain propriété de la Commune. Pour ce type d'ouvrage, une convention de servitude doit être signée.

Considérant la nécessité de ces travaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide**

- **d'approuver** le projet d'enfouissement du réseau basse tension rue de l'Eglise et de l'éclairage public et télécom, arrêté à la somme de 19 942,20 € TTC ;
- **d'imputer** cette dépense en section d'investissement du budget de l'exercice 2018, sur les crédits votés au chapitre 21, article 21534 ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer le devis des travaux et tout document se rapportant à cette affaire.
- **d'approuver** l'implantation de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 80 mètres ainsi que ses accessoires, la pose sur socle d'un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires, sur les parcelles lui appartenant, Section 01, N°46 « rue de Heimersdorf » et 27 « rue de l'Eglise » dans le cadre des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension rue de l'Eglise par ENEDIS ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention de servitude à constituer au profit d'ENEDIS, pour l'implantation de ces canalisations et coffret(s), ainsi que tout document y relatif ;
- **prend acte** de la gratuité de cette convention, de sa publication et de son enregistrement au livre foncier.

7. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) DES COMMUNES DU PAYS DU SUNDGAU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux d'amélioration de l'éclairage public (remplacement des luminaires sources sodium par des lampes LED) en cours de réalisation ont pu bénéficier d'une valorisation financière dans le cadre du programme CEE « Economies d'Energie dans les TEPCV », via le Pays du Sundgau.

Or le versement de l'aide promise étant conditionné par l'approbation d'une convention de partenariat à signer entre le Pays du Sundgau et la Commune de FELDBACH, Monsieur le Maire soumet ladite convention au Conseil Municipal.

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après délibération,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve** la convention de partenariat portant sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) des Communes du Pays du Sundgau ;
- désigne** Monsieur François LITZLER en qualité d'interlocuteur dans le cadre de la présente convention ;
- autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

8. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURRIERE AVEC LA SPA

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat de fourrière « Missions de service public fourrière animale » liant notre commune avec la SPA de Mulhouse arrive à échéance au terme des trois années passées et en cours (2016-2017-2018), le 31 décembre 2018.

Ce contrat de fourrière a pour objet de permettre à notre commune de placer les chiens et les chats trouvés errants, en état de divagation, capturés sur le territoire communal, à la fourrière animale. Il contient une prestation nouvelle de ramassage des animaux morts, désormais assurée en régie par la SPA (et non plus par l'intermédiaire d'un prestataire de service). La SPA assure également la capture des chiens errants sécurisés mais non vagabonds.

Le contrat est conclu pour une période de trois ans courant du 01.01.2019 au 31.12.2021 inclus. Les frais de gestion relatifs à cette prestation s'élèvent à un forfait de 0,78 € par habitant et par an.

Oùï les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve** le renouvellement du contrat de fourrière à conclure avec la SPA de Mulhouse pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- approuve** les termes du contrat sollicitant des frais de participation de la Commune de Feldbach à hauteur de 0,78 € par habitant et par an ;
- autorise** M. le Maire à signer le contrat et tout document y relatif.

9. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2018 (M14 ET M49)

Budget M14

Le Conseil Municipal,

constatant une insuffisance de crédits de 35 000 € au chapitre 21, article 21534, section d'investissement du budget principal (M14) de l'exercice 2018 ;

décide à l'unanimité des membres présents de voter un crédit supplémentaire de 35 000 € à l'article 21534 et d'opérer à cet effet un virement de crédit de 35 000 € de l'article 21318-53 à l'article 21534.

Budget M49

Le Conseil Municipal,

constatant une insuffisance de crédits de 11 650,00 € au chapitre 16, article 1641, section d'investissement du budget du service des eaux (M49) de l'exercice 2018 pour pouvoir procéder à la régularisation des écritures concernant l'emprunt,

décide à l'unanimité des membres présents

- de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants :

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) Virement section investissement	+ 11 650,00 €	778 (77) Autres produits exceptionnels	+ 11 650,00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
1641 (16) Emprunts en euros	+ 11 650,00 €	021 (021) Virement section exploitation	+ 11 650,00 €

10. REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU) – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE

M. le Maire informe l'assemblée que la réforme portant création du répertoire électoral unique (article L 19 – VI du code électoral) confère désormais aux maires la responsabilité de la révision des listes électorales de leur commune.

Dans ce cadre, à partir du 11 janvier 2019, une commission de contrôle est instaurée dans chaque commune.

Jusqu'ici en effet, c'est une commission administrative composée du maire, d'un délégué du tribunal et d'un délégué de l'administration qui statuait sur la validité des listes électorales. Avec cette réforme, le maire émet les propositions d'addition et de radiation des électeurs et la commission de contrôle doit les valider.

Cette commission est chargée d'examiner les recours formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux (par exemple inscrire un électeur omis ou radier un électeur indûment inscrit), et de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Elle se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Conformément à l'article L 19 – VI du code électoral, la composition de cette commission dépend du nombre d'habitants de la commune et du résultat des dernières élections municipales.

Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée de :

- 1 conseiller municipal titulaire et 1 suppléant ;
- 1 délégué de l'administration et 1 suppléant. Ces délégués doivent obligatoirement être issus de la fonction publique d'état (actifs ou retraités) ou être membres d'une chambre consulaire ;
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant du Tribunal de Grande Instance.

Aussi, pour permettre à M. le Préfet d'arrêter la liste des membres des commissions de contrôle qui siégeront à partir du 11 janvier 2019, la Commune doit lui transmettre pour le 29 octobre au plus tard, la composition de la commission de Feldbach.

11. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle des agents coordonnateurs

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité des membres présents

- **de charger** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser ;
- **de créer** 1 poste occasionnel ou saisonnier d'agent recenseur ;
- **de désigner** Melle Myriam KILIAN, secrétaire de mairie, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;
- **de fixer** la rémunération de l'agent recenseur comme suit :
l'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire brute de 834 €.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019, au chapitre 012, articles 6413 ;
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

12 DIVERS

a. Informations diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de diverses informations :

- La Commune de PFETTERHOUSE nous informe que l'ONF va remplacer M. SETAU, notre ancien agent forestier, et ce sera M. Jean Paul LAPAICHE ;
- Mme Anne REDERSTORFF, Présidente du Comité des Fêtes, a démissionné de son poste ;
- le Musée des Amoureux et du Patrimoine Sundgauvien propose à la vente le livre « Petits Métiers du Sundgau » au prix de 22 €.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 21 heures 40.

Suivent les signatures au registre.



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FELDBACH
DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie le 19 décembre 2018 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry,
KESSLER Christophe, OBERLI Fred,
Mmes CORSICO Claudine et GASSER Yvonne.

Excusé non représenté : M. STOESSEL Joseph.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2018 ;
3. Attribution du marché – restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur : lot N°2 – traitement de charpente ;
Approbation des deux sous-traitants du lot N°1 : Echafaudages et zinguerie ;
4. Approbation des attributions de compensation définitives pour 2018 ;
5. Concours du receveur municipal – attribution d'indemnités ;
6. Demande de distraction et d'application du régime forestier ;
7. Approbation de l'état d'assiette 2020 des coupes à marteler ;
8. Approbation de la modification des statuts du SIGFRA ;
9. Loyers communaux ;
10. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets – année 2017 ;
11. Rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau – exercice 2017 ;
12. Divers
 - a. Transfert de compétences eau assainissement ;
 - b. Demande de subvention.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner M. Luc OBERLI, comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée désigne M. Luc OBERLI comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ – RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT JACQUES LE MAJEUR : LOT N°2 – TRAITEMENT DE CHARPENTE

M. le Maire informe l'assemblée que le Préfet du Haut-Rhin a émis, au titre du contrôle de légalité, des observations concernant l'attribution du lot N°2 « traitement de charpente » dont en voici ci-après la teneur :

« Le tableau d'analyse des offres du lot N°2 « traitement de charpente » fait état des notes globales suivantes attribuées aux entreprises :

- 86 points sur 100 pour l'entreprise FENNEC,
- 81 points pour l'entreprise DGRG.

Au regard de cette analyse, il appartenait au conseil municipal de choisir l'entreprise FENNEC en tant qu'attributaire du lot N°2.

Or, par une délibération du conseil municipal du 25 juillet 2018, il a été décidé d'attribuer ce lot à l'entreprise DGRG, pour un montant de 13 740 € HT, au motif que l'offre de cette entreprise était « la moins-disante » (l'offre de prix de l'entreprise Fennec s'élevant à un montant de 15 036 € HT).

En désignant cette entreprise comme attributaire du lot N°2, il a été méconnu l'obligation de désigner le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 62 du DRMP.... ».

Le marché de travaux n'ayant pas été transmis à l'entreprise DGRG et les deux entreprises maintenant leur prix, le Préfet du Haut-Rhin nous autorise à prendre une nouvelle délibération, en attribuant le marché à l'entreprise FENNEC.

Oùï les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide**

1. **d'attribuer** le marché des travaux de restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur à l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 62 du DRMP, à savoir :
 - Lot N°2 – Traitement de charpente :
ETS FENNEC – 68 UNGERSHEIM
pour un montant de 15 036,00 € HT et 18 043,20 € TTC ;
2. **d'autoriser** M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire retenue, ainsi que toutes pièces y relatives ;
3. **dit** que les autres termes de la délibération du 25 juillet 2018 restent valables.

Approbation des deux sous-traitants du lot N°1 : Echafaudages et zinguerie :

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert concernant la restauration extérieure de l'église Saint Jacques le Majeur, le titulaire du lot 1 – ETS DATTLER – 68 FELDBACH a souhaité sous-traiter la pose de l'échafaudage aux ETS ECHAPRO SAS – 68200 MULHOUSE pour un montant de 10 531,80 € TTC et les travaux de zinguerie – cuivrierie aux ETS GUIDEMANN Fabien SAS – 68130 ALTKIRCH pour un montant de 15 806,80 € TTC..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les sous-traitants déclarés par l'entreprise DATTLER ;

AUTORISE le paiement direct du sous traitant les ETS ECHAPRO SAS – 3 rue Daniel Schoen – 68200 MULHOUSE pour exécuter la pose de l'échafaudage conformément à l'acte spécial pour un montant de 8 776,50 € HT ;

AUTORISE le paiement direct du sous traitant les ETS GUIDEMANN Fabien SAS – 11 rue Pierre Coubertin – 68130 ALTKIRCH pour exécuter les travaux de zinguerie – cuivrierie conformément à l'acte spécial pour un montant de 15 806,80 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4. APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est nécessaire de déterminer pour l'exercice 2018, les montants des attributions de compensation définitives (AC) des communes membres de la Communauté de Communes Sundgau, comme cela a été le cas pour l'exercice 2017.

A travers l'AC, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences GEMAPI par toutes les ex Communautés, hormis la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, et « Périscolaire » par l'ex Communauté de Communes du Jura Alsacien.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a approuvé son rapport en date du 10 juillet 2018. Il a été approuvé à la majorité qualifiée des communes concernées, à savoir au moins 2/3 des communes représentant 50 % de la population.

Le Conseil Communautaire a validé un calcul des Attributions de Compensation selon une fixation libre, qui se détaille comme suit :

- aucune charge GEMAPI retenue, considérant la taxe GEMAPI appliquée au contribuable
- transfert de la charge "Périscolaire" rapportée à un service rendu sur une année, pour les communes qui ne proposait ce service que depuis le 1^{er} septembre 2017.

Si une commune ne délibère pas ou rejette la proposition de calcul, le calcul des attributions de compensation définitive pour celle-ci se fera automatiquement selon le droit commun.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2018,
- Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018,
- Vu la délibération de la Commune en date du 17 octobre 2018 approuvant le rapport de la CLECT,
- Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes concernées,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2018 pour la commune de FELDBACH, selon le calcul précité, qui s'élève donc à 9 620,10 € ;
- valide la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2018 et l'attribution de compensation définitive.

5. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi N°82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centraliseurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

décide, à l'unanimité des membres présents :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Olivier HOLLERTT, receveur municipal en poste à FERRETTE depuis le 02 juillet 2018 ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de trente euros et quarante-neuf cents (30,49 €).

6. DEMANDE DE DISTRACTION ET D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé en 2014 à un échange de terrain avec M. Guy OBERLI afin de permettre à ce dernier d'accéder à son étang à partir du chemin forestier.

Cette opération nécessite la distraction du régime forestier.

Les parcelles concernées par cette opération sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à distraire par parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
FELDBACH	JUNGHOLZ	04	34	00	18	05	00	18	05
FELDBACH	JUNGHOLZ	04	35	00	00	26	00	00	26
TOTAL				00	18	31	00	18	31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales définies ci-dessus d'une contenance totale de 0,1831 ha ;
- décide** de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée à Feldbach, au lieu-dit Jungholz, Section 04, N°37 pour une superficie de 0,1805 ha en compensation de la distraction du régime forestier de 0,1831 ha pour l'aménagement de l'accès à l'étang de M. OBERLI ;
- charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier et d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque des adjoints, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

7. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020 DES COUPES A MARTELERU

M. le Maire explique que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes permettant d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage, pendant l'hiver 2018/2019.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré conformément au programme annuel du plan d'aménagement forestier en cours (2012-2031), pour un volume annuel moyen de 800 m³.

Les coupes ainsi martelées seront inscrites sur l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2020 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée fin 2019.

La présente campagne de martelage porte sur une surface parcourue de 19,43 ha, à travers les parcelles 14r, 15j, 15r, 5j et 10i et concerne pour l'essentiel des coupes de régénération et d'amélioration.

Oùï les explications de M. le Maire,

Vu l'article 12 de la « charte de la forêt communale »,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

décide

- d'approuver l'état d'assiette 2020 des coupes à marteler dans la forêt communale durant l'hiver 2018/2019, coupes qui seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2020, pour soumission à l'approbation de l'assemblée fin 2019.

8. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIGFRA

M. le Maire expose que par délibération en date du 07 novembre 2018, le conseil syndical du SIGFRA a approuvé la modification de ses statuts. Cette modification statutaire s'inscrit dans les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du SIGFRA en date du 18 décembre 2001 (N°013573).

Les changements apportés aux statuts sont les suivants :

- La mission de la commercialisation des bois est confiée à l'ONF depuis le 1^{er} juillet 2018 ;
- Le syndicat assurera uniquement la gestion de la main-d'œuvre ;
- Les modalités de calcul de participation annuelle au SIGFRA sont modifiées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article 228 et L.144-1 du Code forestier) ;

Vu la délibération du comité syndical du 07 novembre 2018 approuvant les nouveaux statuts,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du SIGFRA.

Entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet** un avis favorable aux nouveaux statuts révisés du SIGFRA, tel qu'approuvés par le comité syndical en date du 07 novembre 2018.

9. LOYERS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats de location des logements communaux des bâtiments « Mairie » et « Presbytère » prévoient, en principe, une révision annuelle du montant des loyers.

Or vu l'évolution insignifiante de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), M. le Maire propose de ne pas augmenter les loyers communaux en 2019.

Par ailleurs, s'agissant des baux de chasse qui ont été reconduits pour la période 2015-2024, les loyers du lot de chasse unique et des chasses réservées par respectivement MM. Michel GUINCHARD, M. Richard BURTSCHY et Guy OBERLI ne subiront aucune variation en 2019 par rapport à 2018.

Oùï les explications de M. le Maire et après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

de maintenir inchangés les loyers des logements communaux et des baux de chasse en 2019 par rapport à 2018, à savoir :

baux de chasse :

- lot unique (M. Michel GUINCHARD) 4 346,00 € ;
- chasse réservée (M. Richard BURTSCHY) 53,00 € ;
- chasse réservée (M. Guy OBERLI) 305,00 € ;

loyers communaux :

- logement de la « Mairie » (M. Thierry GALLAND) 733.85 €/mois ;
- logement du « Presbytère » - côté droit (M. Cyril GALLAND) 630,00 €/mois ;
- logement du « Presbytère » - côté gauche (Mme Alexandra GLAUSER) 670,00 €/mois.

BAUX RURAUX

Les baux ruraux ne seront pas reconduits. La location des parcelles se fera annuellement afin de faciliter les éventuels échanges dans le cadre de la création du bassin de rétention.

10. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2017

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2017 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Sundgau sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

11. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU – EXERCICE 2017

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2017 un rapport annuel d'activités.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Ce rapport qui est le premier de cette nouvelle intercommunalité fusionnée au 1^{er} janvier 2017, illustre le travail intense et continu de mise en route, d'harmonisation des compétences, de pérennisation des services en place et de poursuite des projets engagés par les anciennes communautés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité annuel de la Communauté de Communes Sundgau pour l'exercice 2017.

12 DIVERS

a. Transfert de compétences eau assainissement

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2018 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes Sundgau en vigueur au 1^{er} janvier 2019 concernant le transfert de la compétence eau et assainissement.

b. Demande de subvention

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention émanant de l'Ecole Primaire « Les Nivéoles » de WALDIGHOFFEN et concernant la participation à la classe de découverte du 18 au 22 juin 2019 pour une élève domiciliée à Feldbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transmettre cette demande au SIS RIESPACH FELDBACH.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 21 heures 20.

Suivent les signatures au registre.



LES GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2019

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	AGE
BOYER	LOUIS	08.01.1933	86 ANS
LOTT NEE ORTSCHIED	MARHUERITE	08.02.1932	87 ANS
BLOCH	BERNARD	18.03.1938	81 ANS
RAUSER	FERNAND	31.03.1937	82 ANS
DATTLER	CHARLES	24.04.1939	80 ANS
BOEGLIN NEE BURGER	ANNE-MADELEINE	16.07.1927	92 ANS
DATTLER	ALBERT	20.07.1924	95 ANS
OBERLI	ABRAHAM	22.08.1933	86 ANS
NEUENSCHWANDER	MARCEL	26.09.1935	84 ANS
SCHLICKLIN NEE ROCKLIN	JULIETTE	08.10.1929	90 ANS
OBERLI NEE RICHARD	IRENE	06.11.1936	83 ANS
JAEGY NEE REINHART	MARIE CATHERINE	25.11.1931	88 ANS
DATTLER NEE WALTER	NICOLE	05.12.1936	83 ANS



ETAT CIVIL

Naissances

- * REDERSTORFF Louis
Né le 28 juin 2018 à Altkirch
Fils de Thierry REDERSTORFF et de Anne née HEINIS

- *MULLER ERNST Aya
Née le 23 août 2018 à Mulhouse
Fille de Cyril MULLER et de Charlène ERNST



Mariages

- *Le 27.10.2018 - Florian DATTLER et Nathalie TURRIAN
- * Le 15.12.2018 - Sébastien BLENNER et Karen FELLER



SINCERES CONDOLEANCES

Décès

M.Franck ZAEPFEL, à l'âge de 52ans
décédé le 12 octobre 2018 à Altkirch



COMMUNIQUES DE LA MAIRIE - INFORMATIONS DIVERSES



FACTURE D'EAU (message de la COMCOM)

Dans le cadre de la loi NOTRE, je vous informe que la gestion de l'eau potable de votre commune est transférée à la Communauté de Communes Sundgau à partir du 1^{er} janvier 2019.

La personne à contacter concernant vos éventuelles questions sur la facture d'eau reste la commune pour l'année 2019.

Les personnes à contacter pour d'éventuels soucis sur votre raccordement sera présente au pôle eau potable et assainissement de la Communauté de Communes SUNDGAU au 03 89 08 36 20 et située au quartier plessier-Bâtiment 3-2^{ème} étage. Elles répondront à toutes vos questions.

En cas de constatation d'une fuite sur le réseau de votre commune la journée, la nuit ou le WE, vous pourrez joindre une personne d'astreinte au 03 89 25 36 48 (attention il s'agit d'un numéro d'astreinte, à n'utiliser qu'en cas d'urgence).

Si vous quittez la commune merci de le signaler par téléphone ou par mail à votre commune. Il faudra transmettre vos coordonnées, votre future adresse et l'index du compteur relevé pendant l'état des lieux au moment de la transition.

Les analyses règlementaires seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Sundgau, sur le site internet de l'ARS (www.grand-est.ars.sante.fr catégorie collectivité territoriale > eau potable) et seront affichées en commune.

L'ensemble des renseignements seront disponibles sur le site internet www.cc-sundgau.fr

Le Président

M. WILLEMANN

Autorisation de sortie de territoire - rappel

Nous rappelons que les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs voyageant à l'étranger non accompagnés de leurs parents ne sont plus délivrées par la mairie depuis le 15 janvier 2017.

Le formulaire Cerfa 15646*01 peut être téléchargé sur le site : www.service-public.fr.

Il est valable un an et doit être signé par un des parents titulaire de l'autorité parentale. Ce formulaire devra être présenté lors de tout contrôle par l'enfant voyageant à l'étranger, en plus de sa carte d'identité ou de son passeport, d'une copie du titre d'identité du parent signataire et (s'il y a lieu, en fonction du pays de destination) du visa.



COMMUNIQUES DE LA MAIRIE - INFORMATIONS DIVERSES

Liste électorale

Suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, entrées en application le 01.01.2019, il est à rappeler que :

- Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont désormais reçues et instruites tout au long de l'année ;
- les personnes souhaitant prendre part aux élections européennes du 26 mai 2019 auront jusqu'au 30 mars 2019 pour s'inscrire sur la liste électorale. **A cet égard, une permanence sera exceptionnellement tenue en mairie, le samedi 30 mars 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- tous les électeurs de la Commune recevront une nouvelle carte électorale, courant avril 2019 ;
- si des anomalies devaient être constatées sur les cartes électorales (erreurs dans l'état civil), les électeurs concernés devront s'adresser à la direction régionale de l'INSEE à DIJON (et non plus à la commune) pour les corrections à effectuer, en joignant une copie intégrale de leur acte de naissance ;
- en raison de la suppression de la double inscription, les électeurs inscrits sur une liste consulaire à l'étranger n'ayant pas opté pour l'inscription dans leur commune, seront radiés d'office de la liste de la commune et maintenus sur la liste consulaire.

Ouverture d'un Point numérique à la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH

Depuis le 05.02.2019, la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH a ouvert un Point Numérique afin de vous accompagner dans vos démarches administratives relatives à l'immatriculation d'un véhicule (déclaration de cession, changement de titulaire, modification d'adresse...) ou au permis de conduire (demande de duplicata, changement d'état civil, solde de points...) par le biais de l'ANTS.

Un poste informatique sera à votre disposition et un agent vous accueillera du **lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00**. Il sera nécessaire de se munir des identifiants ameli.fr ou impots.gouv.fr, pour accéder au service ANTS, ainsi que de pièces justificatives (justificatif de domicile et d'identité, ancienne carte grise, ancien permis de conduire, formulaire de visite médicale, photo réglementaire).

Taxi pour les Aînés – Service d'Aide à la Mobilité

Depuis le 1er janvier 2019, le service d'Aide à la Mobilité (nouvelle dénomination de l'ancien Taxi pour les aînés) proposé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS) connaît de nouveaux changements.

Le service s'adresse :

- aux personnes âgées de 75 ans ou plus ;
- aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie (taux d'incapacité d'au moins 80 %) ;
- aux personnes majeures **momentanément dans l'incapacité de conduire** (pour les rendez-vous médicaux uniquement).

L'ayant droit peut être accompagné par une personne de son choix.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, hors jours fériés.

Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la CCS (de Hochstatt à Lucelle...), vers les hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint-Louis, ainsi que vers les maisons de retraite de Bellemagny, Bréchaumont, Dannemarie, Seppois-le-Bas et de la région mulhousienne.

Le service est limité à 50 trajets aller annuels (25 trajets aller-retour), correspondant à 2 carnets de tickets transport par an.

Pour adhérer au service, il convient de contacter la CCS au 03.89.08.36.20 et de remplir une fiche de renseignement, accompagnée de pièces justificatives.

A réception du dossier, la CCS enverra un carnet de transport prérempli à l'utilisateur.

Les réservations se font auprès de la **Société de transport MOVEO** (la seule habilitée sur l'ensemble du territoire desservi, désormais), entre 9 h et 12 h – 14 h et 17 h.

Contact : Tél. : 09.82.55.00.30 - Email : contact@moveo.online

Toute course doit être réservée avant 17 h la veille du déplacement.



Cartes d'identité et passeports - rappel

A quelques semaines des premiers départs en vacances, il est recommandé de vérifier la date de validité de la carte d'identité ou du passeport (pour celles et ceux qui voyagent à l'étranger), afin de prévoir à temps leur renouvellement.

C'est l'occasion de rappeler les nouvelles modalités d'obtention de ces titres sécurisés, applicables depuis le mois de mars 2017.

Carte nationale d'identité

Il est vivement recommandé, pour celles et ceux bénéficiant d'une connexion à internet, de faire la pré-demande en ligne afin de gagner un temps précieux pour l'instruction du dossier.

Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site des titres sécurisés : <http://ants.gouv.fr>, puis saisir l'état civil et l'adresse du demandeur ;

- prendre note du numéro de pré-demande qui est attribué au demandeur et imprimer le formulaire avec le cadre photo ;
- choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques (dont ALTKIRCH, DANNEMARIE et FERRETTE pour les plus proches) ;
- rassembler les pièces justificatives (voir ci-dessous) ;
- prendre rendez-vous auprès d'une des mairies :
 - * Mairie d'ALTKIRCH au 03.89.40.00.04, service ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30) ;
 - * Mairie de FERRETTE au 03.89.40.40.01, service ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08 h 30 à 11 h 45 et le mercredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 19 h 00
 - * Mairie de DANNEMARIE au 03.89.25.00.13, service ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- se présenter au guichet de la mairie avec le numéro de la pré-demande et le formulaire, pour y déposer le dossier et procéder à la prise des empreintes digitales ;
- enfin retirer la carte d'identité auprès de ladite mairie.

N.B. : ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent retirer un formulaire papier auprès de n'importe quelle mairie.

Pièces justificatives à joindre au dossier à déposer :

- copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, à demander au lieu de naissance (sauf personnes nées à ALTKIRCH et MULHOUSE). Dans certains cas, la copie de l'acte de mariage sera également demandée (ex. : ajout du nom d'épouse suite à mariage) ;
- copie de l'ancienne carte d'identité (si elle existe). Et pour un mineur, joindre en plus la copie de la carte d'identité d'un des parents ;
- un justificatif de domicile : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, datant de moins d'un an ou avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers ;
- en cas d'hébergement par un tiers, joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois ;
- une seule photographie récente (moins de 6 mois) au format 35 x 45 mm, à faire de préférence chez un photographe (plus sûr) ;
- le mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale. La prise d'empreinte d'un mineur est obligatoire à partir de 12 ans ;
- pour le cas d'un renouvellement d'une carte d'identité de plus de 10 ans, l'utilisateur doit être en mesure de justifier d'un déplacement dans un pays étranger acceptant la carte d'identité comme document de voyage, en produisant : un titre de transport (billet d'avion), ou une réservation (agence de voyage,...) ou une attestation de l'employeur pour les personnes travaillant à l'étranger, ou plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes ;
- la carte d'identité est gratuite, mais il en coûtera 25 € (en timbre fiscal) en cas de perte ou de vol de la carte.

Passeport

La démarche est la même pour obtenir un passeport biométrique.

Pour celles et ceux ne disposant pas d'un accès Internet, les formulaires papier sont à retirer auprès de n'importe quelle mairie.

Les pièces justificatives à joindre au dossier sont les mêmes que pour la carte d'identité (voir ci-dessus). Il convient, par contre, de joindre en plus un timbre fiscal à 86 € (adulte), à 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou à 17 € (mineur de moins de 15 ans). A noter que les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (proposé lors de la saisie de la demande sur Internet).

Délais

Que ce soit pour l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport, il convient d'accomplir les démarches au moins 4 à 6 semaines avant le départ.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE - INFORMATIONS DIVERSES



L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

24h/24

Depuis chez vous, à tout moment, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne : permis de conduire, immatriculation, pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport

<https://ants.gouv.fr>

Demander un permis de conduire	Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur	Je vends ou je donne mon véhicule
Connaître le solde de mes points	Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur	Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)
Où en est mon permis de conduire	Où en est mon passeport / ma CN	Je modifie l'adresse sur ma carte grise
	Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation	J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion
		Je souhaite faire une autre demande

ATTENTION
certaines procédures ne sont réalisables qu'en utilisant **FranceConnect**

Avec FranceConnect
L'entreprise avec l'Etat et l'Europe

ACCÉDER À VOTRE ESPACE



Des points numériques à votre disposition

Un médiateur numérique, volontaire du service civique, peut vous accompagner si vous éprouvez des difficultés dans vos démarches en ligne. Vous devez disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires

Vous disposez d'un compte France Connect !

pensez à venir avec votre identifiant et mot de passe

COLMAR
hall de la
préfecture
de 8h15 à 12h

MULHOUSE
hall de la sous-préfecture
lundi, mardi et jeudi
8h15 – 11h15 et
13h15-15h30
Mercredi et vendredi
8h15 – 11h15

Pour tout renseignement

constituer votre dossier ants.gouv.fr – immatriculation (rubrique questions fréquentes) ou service-public.fr	où en est votre dossier consultez votre compte personnel sur ants.gouv.fr ou contactez le 34 00 (0,06 cts/mn)
--	---



PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAM A BISEL

Questionnaire destiné à tous les parents de jeunes enfants

Dans le cadre d'une étude de besoins en matière de garde des jeunes enfants sur la commune de BISEL, nous réalisons une enquête pour mieux connaître et quantifier vos besoins.

Le projet concernant la création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles) est une structure d'accueil de jeunes enfants de 10 semaines à 6 ans ou en périscolaire, elle permet aux assistantes maternelles agréées de se regrouper au sein d'un même local.

Nous sommes 2 femmes diplômées (ou en cours), l'une avec une expérience de plus de 15 ans en crèche et la seconde débute sa carrière dans le domaine après avoir eu 3 enfants ! Ce qui nous permettra d'accueillir 8 enfants simultanément dans un cadre attractif, soucieux du bien-être des enfants.

Pour se faire nous avons besoin de mieux connaître vos attentes par rapport à la garde de vos enfants. Nous vous remercions de prendre quelques minutes afin de répondre au présent questionnaire.

VOTRE SITUATION :

1. Dans quelle commune habitez-vous ?

.....

2. Combien d'enfants avez-vous, et quels âges ont-ils ?

.....

.....

.....

3. Avez-vous un projet de grossesse ?

Oui
(Mois de naissance)

Non

4. Avez-vous déjà un mode de garde pour votre (vos) enfant(s) ?

Crèche.....

Garde à domicile

Famille

MAM

Assistante maternelle

5. Quels sont vos besoins actuels en termes de garde de vos enfants ?

Nous n'avons pas besoin de les faire garder.....

Besoins ponctuels (une à 2 fois par semaines maximum)

Besoins réguliers

Autres

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE - INFORMATIONS DIVERSES

VOTRE AVIS CONCERNANT L'OUVERTURE D'UNE MAM :

1. Seriez-vous intéressé par la création d'une structure d'accueil à proximité de votre domicile ?

.....
.....

2. Si vous recherchez un mode de garde lequel choisiriez-vous ?
(Numérotez de 1 à 6 votre réponse par ordre de préférence)

Crèche.....
Famille
Assistante maternelle

Garde à domicile
MAM

3. Quelle distance accepteriez-vous de parcourir jusqu'au lieu d'accueil de votre (vos) enfant(s) ?

Moins de 5 km
De 5 à 10 km

De 10 à 15 km
Plus de 15 km

4. Quels horaires d'ouverture vous conviendrait-il ?

.....
.....
.....

5. Voulez-vous être informé de l'avancement du projet ?

Oui Non

Si oui, merci d'indiquer votre nom, prénom, téléphone et adresse mail

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous pouvez retourner ce questionnaire par mail aux adresses suivantes

schweitzerberenice@free.fr ou valerie.fricker0001@orange.fr ou par voie postale

SCHWEITZER Bérénice
5b rue de Niederlarg
68580 BISEL

FLOTA Valérie
5 rue Herbrig
68580 BISEL



Nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez porté à cette étude.
Nous vous assurons de la confidentialité des réponses.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE - INFORMATIONS DIVERSES

Nouveau à Feldbach!

Contact :

09.72.65.75.95

supportit@alsaformatique.fr

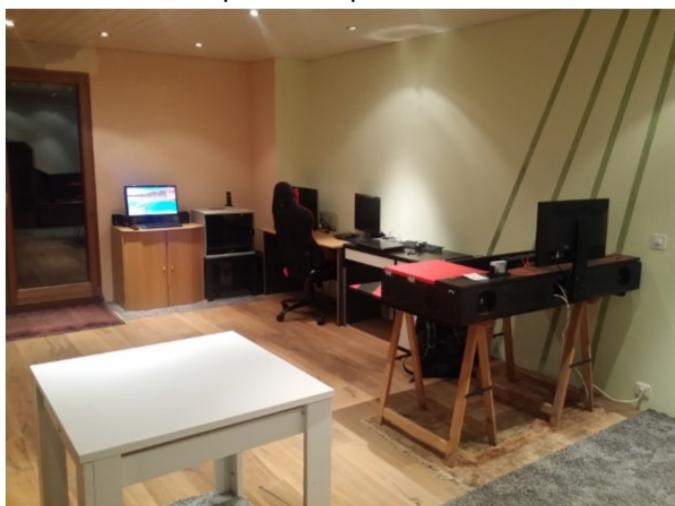


Scannez-moi !

@Isaformatique

Alsaformatique est une micro-entreprise dirigée par un jeune entrepreneur diplômé, souhaitant mettre à disposition des particuliers et professionnels ses connaissances en matière d'informatique.

Passionné par les nouvelles technologies depuis mon plus jeune âge, je vous apporterai mes compétences en dépannage informatique ainsi que dans la réalisation d'infrastructures informatiques complètes et durables.



Pour les particuliers :

des services simples et complets vous sont proposés, ainsi qu'un accompagnement dans le choix de votre matériel pour trouver le plus optimal selon votre demande.

Pour les professionnels :

des services complets tels que la création de votre infrastructure selon votre budget, des conseils sur le choix du matériel informatique et sur les logiciels selon votre situation.

Où nous trouver ?

18 rue de Heimersdorf
68640 Feldbach

Lun - Mer : déplacement à domicile de 18h à 20h30
Jeu - Ven : en atelier de 18h30 à 20h30
Samedi : en atelier de 08h30 à 13h



Action solidarité

Aide spontanée à famille en détresse

Une vente de pâtisseries sera organisée

**le dimanche 14 avril 2019 après la messe
à 10h30 dans la salle des fêtes à Feldbach**

**Pour soutenir ce projet, on lance un appel pour la
réalisation de gâteaux.**

Le dépôt des gâteaux se fera à 8h30 à la salle des fêtes.

**Possibilité d'acheter des impressions de photos au
profit de l'œuvre caritative.**

On compte sur vous



**DON
DE
SANG**

**Mercredi 20 Mars
16h30-19h30**

**Salle des Fêtes
FELDBACH**



Le deuil, les deuils... et après ?

Témoignage



Danielle Ackermann

Jeudi 23 Mai 2019



13 h 30 - 15 h 45

↑
Foyer rural – Rue d'Arveryres – 68640 FELDBACH
»

Le Café Contact c'est quoi ?

- ◆ Une oasis pour les femmes dans leur vie de tous les jours
- ◆ Une halte dans une atmosphère chaleureuse autour d'un café
- ◆ Un lieu pour s'encourager mutuellement et réfléchir

Des femmes engagées organisent ces rencontres interconfessionnelles. C'est leur foi en Jésus-Christ qui les relie.

Des conférenciers/ières de qualité sont invité(e)s à partager leurs points de vue sur des questions actuelles dans une perspective chrétienne.

La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association Café Contact du Sundgau créée en 2007.

Danielle Ackermann, est maman de 2 adultes et grand-maman.

Elle est directrice d'un centre d'apprentissage depuis 5 ans. Fondatrice des Petits Déjeuners Contacts à Delémont en 2001, et engagée au sein du comité romand depuis 7 ans.

En 2009 elle perd son mari dans un accident et en 2014 elle perd l'entreprise familiale et son travail. Plusieurs deuils, plusieurs renaissances.

Témoignage de vie d'une femme qui a décidé de mettre sa confiance en son Dieu pour traverser ces étapes difficiles.

Contact :

Elisabeth OBERLI
16 Rue de la lisière du bois
68640 FELDBACH
Tel : 03 89 07 76 04
cafecontactdusundgau@orange.fr



Garderie : 0-3 ans



Café Contact
DU SUNDGAU

PETIT DÉJEUNER CONTACT

LA BIENVEILLANCE, UN ART DE VIVRE

SAMEDI 16 MARS 2019

DE 8H30 A 11H

Au Foyer Rural - Rue d'Arveyres - 68640 FELDBACH

A FELDBACH
Jeu de piste
et récolte d'œufs en chocolat

Sortie en famille



Lundi de Pâques

22 avril 2019 à 14h

Rendez-vous sur la place publique
pour le top départ !

On vous donnera le questionnaire pour le trajet à parcourir afin de trouver les nids.

Pensez à apporter vos paniers pour ramasser les œufs et le chocolat.

Promenade très agréable d'environ 3 kilomètres adaptée aux enfants et agrémentée
de quelques jeux et énigmes.

Pensez à apporter les appareils à photo pour les souvenirs.

Une petite participation à l'inscription de 2 euros par enfant,
vous est demandée pour couvrir les frais de chocolat.

Sur inscription jusqu'au 15 avril 2019, conseildefabrique.feldbach@gmail.com ou

Tel. 0682746524



Organisé par le Conseil de Fabrique de FELDBACH



Le comité des fêtes prépare activement sa prochaine fête qui aura lieu le

Dimanche 14 juillet 2019

sur le thème du coq

Seront au programme, comme chaque année, marché aux puces, marché de l'artisanat, guinguettes, animations diverses pour petits et grands....

Alors pensez d'ores et déjà à réserver cette date





Association Kaffee – Schnaps Riespach – Feldbach

Voilà que l'hiver s'installe tout doucement, l'association Kaffee-Schnaps s'était donné rendez-vous par une belle journée d'automne pour grillager leur verger en pleine pousse et protéger les arbres fruitiers des prédateurs.

Un grand merci à tous les participants.

Une bonne eau de vie est comme un beau poème.

Il faut pour la réussir quelque chose qui ressemble à l'inspiration du poète.



Toute personne intéressée par notre association pourra nous rejoindre lors de l'assemblée générale annuelle le vendredi 22 février 2019 à 20h00 dans la salle communale de Riespach.

Nous organiserons notre traditionnel repas

PAELLA

qui se déroulera le dimanche **07 Avril 2019** à la salle des fêtes de Feldbach.

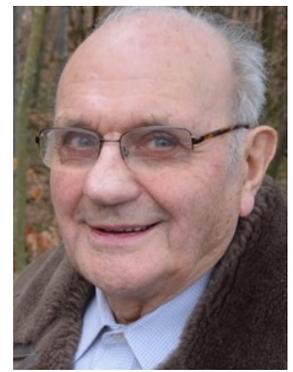
Après-midi dansante avec le groupe Evasion

Prix du repas : 14 € la PAELLA ou Jambon braisé 16 €

½ tarif pour les enfants

Réservez la date, parlez-en à vos familles, amis et venez nombreux. Une feuille d'inscription vous sera distribuée courant février. Pour toute information et devenir membre de l'association veuillez contacter le Président Philippe HARTMANN au 03.89.07.97.74 ou par mail philippe.hartmann0349@orange.fr

La page Historique par Albert DATTLER



L'Association du Foyer Rural – 50 ans au service de Feldbach

Feldbach : l'avant Foyer Rural.

Les 20 années d'après-guerre auront vu se construire le Feldbach nouveau, son centre complètement modifié : création de la place publique avec le monument aux morts, tracé de la route de Ferrette modifié, rue nouvelle (aujourd'hui rue d'Arveyres), maisons reconstruites au titre des dommages de guerre. Une baraque des Domaines comme salle de fête provisoire, etc. L'amicale des sapeurs-pompiers, des années durant à la recherche d'un terrain de construction pour un bâtiment en dur.

Alors enfin en 1964 une opportunité se présente quand la centrale laitière de Mulhouse est en quête d'un site pour y implanter un centre de collecte de lait et avait jeté son dévolu sur la vieille grange de Rederstorff Louis bordant la rue nouvelle. Dès que j'en ai eu vent par Godinat Jean, c'est le déclic : cela ne doit pas se limiter à une collecte de lait. Aux risques et périls de l'initiative, vu la situation idéale de cette parcelle, après de difficiles négociations avec Louis Rederstorff et pour des raisons de discrétion j'achète la parcelle en hommes de paille. Nous engageons des pourparlers avec M. Grosshenny, directeur de la centrale laitière et trouvons un judicieux accord : construire en commun un bâtiment de 20 mètres x 10 mètres comprenant au rez-de-chaussée un local pour la collecte de lait et un autre destiné à une congélation collective de 30 casiers, une cuisine, des sanitaires, deux garages (devenus petite salle ensuite), à l'étage une salle de 15 mètres x 9,40. La centrale s'engage pour 35 000 FRF. Les plans sont dressés par M. Lidy du génie rural, le coût est estimé à 200 000 FRF. Entre-temps en mars 1965 je suis élu maire de Feldbach. J'ai recédé la parcelle à la commune le 8 juin 1966. Un bail emphytéotique de 100 ans en valide la propriété à l'association du Foyer Rural. Le permis de construire nous parvient le 29 décembre 1965 mais aussi le 15 août 65 nous arrivait comme curé de notre paroisse l'abbé François Deyber qui d'emblée, par un charisme extraordinaire gagne la faveur de toute la population en s'engageant pleinement dans notre projet. A l'évidence le moment était venu pour créer une nouvelle association.

Après sa création le 26 février 1966 l'association du Foyer Rural avait comme premier projet la construction du bâtiment. Bien sûr le financement représentait le grand obstacle puisque l'achat du terrain avec grange avait englouti toute notre réserve de l'amicale des sapeurs-pompiers. Alors l'accord avec la centrale laitière de Mulhouse pour y intégrer le centre de ramassage de lait et congélateur collectif, judicieusement conclu nous assurait un apport important de 30 000 FRF, un emprunt auprès du Crédit Agricole de 50 000 FRF nous permettait de lancer les travaux. L'enthousiasme ambiant, la jeunesse nombreuse, tous les feldbachois sensibles à l'initiative permirent dans un élan extraordinaire de réaliser bénévolement les importants travaux préliminaires qui comprenaient le démontage de la grange, les tuiles seront récupérées, et la mise en place des fondations bétonnées.

Le gros œuvre adjugé aux entreprises locales, à savoir, le rez-de-chaussée aux Ets Soconseil et l'étage à l'entreprise Emmelin, la charpente à Lucien Dattler et le 31 décembre 1966 les tuiles sont posées, le gros œuvre est terminé.

L'année 1967 verra le second œuvre se réaliser, le plâtrier Munch, la menuiserie Albert Dattler, le sanitaire par Weigel, l'électricité par François Schloesslin et Jean-Louis Gasser, en bénévoles, la peinture par Maurice Vetter, le crépi par les Ets Emmelin début 1968, et le 21 mai 1968 l'inauguration avec faste.

Et les activités démarrent sur les chapeaux de roues grâce à la présence du curé François Deyber, animateur hors pair adoré par la jeunesse, apprécié par tous les feldbachois.

La chorale, le théâtre, le basket, le jardinage, l'atelier de fer forgé, le laboratoire photo.

Après les déboires de la « Pumpierkilba » du mois de juin, la « Martina Chilba » nouvelle formule fut lancée en novembre 1966, patronnée par « l'Alsace », quotidien, et suivant le concept de Pierre Steger, impresario. Ce fut un formidable succès.

Durant l'été 1966 le curé Deyber avait lancé l'Opération Taupe, la restauration de l'église et l'existence du Foyer Rural, fut à côté de la commune, tout au long de la durée d'11 ans, un soutien extraordinaire en faveur de cette longue et délicate entreprise.

L'année 1968 fut marquée par l'inauguration du foyer rural le 5 mai 1968.

Et quelle force que représentait cette association, sans doute unique dans le Sundgau pour avoir compté parmi ses membres, autour du maire président, le curé, le maître d'école, le secrétaire de mairie, l'adjoint et les membres du conseil municipal, la chorale et les pompiers, tous unis. Pratiquement toutes les familles sont

La page Historique par Albert DATTLER

impliquées : les Flota, Vetter, Winterhalter, Dattler, Jaegy et Jaegly, Kubler, Lott, Seel, Stoessel, Reinhart, Wieder, Emmelin, Bloch, etc.

A noter que pendant l'année 1967, la baraque fut démontée et remontée dans le verger du presbytère pour y servir de chapelle provisoire étant donné que les travaux à l'intérieur de l'église la rendaient hors service.

Notre foyer inauguré en mai 1968 ouvrait vraiment une nouvelle ère, changea la vie d'un village désormais en avant-garde, une des toutes premières salles neuves d'après-guerre, très demandée pour des manifestations de réception de groupes du Sundgau. La presse ne cessant de citer l'entente parfaite régnant à Feldbach entre le maire, le curé, le directeur d'école, un trio exemplaire.

Voici la longue liste des manifestations, voici la vie de l'association pendant ce demi-siècle. Une période marquée par de profonds changements dans tous les domaines. Les fondateurs sont rares, ce formidable noyau du début à disparu...

Comment ne pas avoir une pieuse pensée pour ces amis qui ne sont plus de cette terre.

Une chose est sûre, sans le Foyer Rural, le Feldbach d'aujourd'hui ne serait pas le même. A ceux qui disent « Es wär doch chu », non il a fallu le chercher.

Notons que l'une des premières initiatives fut la création d'une section de basket. Les équipes seniors, cadets, pupilles, féminines, animaient la place publique alors terrain de jeu. Et cette activité sportive devait durer, jalonnée par des hauts et bas.

Par ailleurs, le foyer chapeautant toutes les manifestations versait à chaque activité une quote-part des résultats à savoir pompiers 3000 FRF, chorale 3000 FRF, section théâtre, jardinage, section fer forgé selon les années, mais par la suite chaque section a tenu à redevenir indépendante.

Désormais les séances théâtrales sont en faveur de l'église.

L'année 1969 connut toute une série de manifestations à savoir :

- La saison théâtrale avec le premier drame écrit par le curé Deyber « SchwartundKritz »,
- LE festival sportif du printemps,
- En novembre la 3^{ème} Martina Chilba,
- Le « Cabaret Bonjour » de Gaston Goetz de Strasbourg.

1970 :

- Théâtre « Jedermann », le drame de la vie et de la mort, 7 séances à salle pleine (inoubliable),
- Festival sportif,
- Premier numéro du Bourdon géré par le foyer, techniquement lancé par le curé Deyber (parution mensuelle),
- Excursion du 12 juillet,
- Son et Lumière à Lucelle le 23 août 1970,
- 4^{ème} Martina Chilba.

1971:

- Théâtre « Rosa und Dorna » du curé Deyber,
- Festival du printemps avec Accordéons de Saint-Louis,
- Excursion du 8 août 1971 au Mont Sainte-Odile,
- Apport au financement de l'électrification des cloches,
- 5^{ème} Martina Chilba.

1972 :

- Théâtre « S'Kritterbarwalla » 4 actes de Grimm,
- Festival de printemps le 25 juin,
- Soirée échec le 14 octobre,
- Fleurissement du village à lancer,
- 6^{ème} Martina Chilba,
- Fête Saint-Nicolas,
- Soirée de Noël,
- Première fête des personnes âgées Noël 1972 organisée par le foyer.

1973 :

- Théâtre : « Dr Wunderkelch », 3 actes de R. Kopf,

La page Historique par Albert DATTLER

- Achat verger Stoecklin,
- Festival de chant le 24 juin,
- Sortie à Lucelle (soir de pentecôte),
- Excursion le 12 août,
- 7ème Martina Chilba,
- Soirée de Noël avec chants et diapositives.

1974 :

- Théâtre : « Dr Herr Maire de Stosskopf », 4 actes,
- Construction du mur limite Kubler,
- Tournoi de basket le 7 juillet,
- Visite du théâtre plein air d'Oeltigheim le 4 août,
- Création et aménagement de la petite salle depuis les deux garages d'origine,
- 8ème Martina Chilba (nouvelle disposition après mise à niveau du terrain Stoecklin),
- Fête de Saint-Nicolas le 8.12,
- Fête des personnes âgées Noël 1974.

1975

- Théâtre « Dr Klosterschatz von Rinau », 4 actes du Curé Deyber,
- Excursion du 13 juillet,
- Première visite des Arveyrais le 23 août.
- Première kermesse en faveur de l'église le 21 septembre avec conférence de M. Monnet, la présence des Sénateur et Député, Conseiller Général, premier cortège. En fin de journée réception au foyer, remise de diplômes aux donateurs de sang.
- Revêtement macadam de la place de fête,
- 9^e Martina Chilba,
- Financement du premier chauffage central au presbytère,
- Soutien des sociétés 3 x 2000 FRF = 6000 FRF,
- Première édition de l'horloge des fêtes.

1976 :

- Théâtre « Dr Rota Ochs », 3 actes de Willenbacher,
- Excursion le 18 juillet,
- Premier voyage à Arveyres par un groupe de jeunes et par les Erhard par la suite,
- Kermesse avec cortège exposition et ateliers vivants le 5 septembre,
- 10^e Martina Chilba,
- Fête St Nicolas,
- Fête des personnes âgées à Noël.

1977 :

- Théâtre « Im Ropfers Apotheke », 3 actes de Stosskopf,
- Apport 8000 FRF pour l'achat de nouveaux uniformes des Pompiers,
- Consécration de l'église restaurée le 5 juillet,
- Excursion le 17 juillet,
- Kermesse (désormais Portes Ouvertes) avec cortège, exposition et Mobilier Sundgauvien exposé en première le 18 septembre,
- 11^e Martina Chilba,
- Relations avec Arveyres.

1978 :

- Théâtre « Dr Wissa Esel », 3 actes de Willenbacher,
- Excursion le 16 juillet,
- Voyage à Arveyres huit jours fin juillet (accueil superbe, séjour merveilleux),
- Kermesse (Portes Ouvertes) le 19.09 avec grand cortège historique « Comtes de Ferrette » - exposition artisanale - meuble Sundgauvien - ateliers vivants - inauguration des vitraux de l'église,
- 12^e Martina Chilba,
- Vente du terrain à la CMDP pour construction annexe à Feldbach,

La page Historique par Albert DATTLER

- Fête de Saint-Nicolas,
- Fête des personnes âgées à Noël.

1979 :

- Théâtre « E Erholungskur », 3 actes de Heyd,
- Séjour des amis de Arveyres combiné avec excursion du 10 au 16 août,
- Kermesse le 16 septembre avec cortège, ateliers vivants et exposition artisanale,
- 13^e Martina Chilba
- Fête de Saint-Nicolas,
- Fête des personnes âgées à Noël.

1980 :

- Théâtre « Dr Hochstapler »,
- Décision construction Halle de fête,
- Bénédiction des 5 nouvelles cloches, Lundi de Pentecôte. Préparation du décor et départ du curé Deyber,
- Pour l'excursion c'est un voyage à Arveyres du 1^{er} au 12 août.
- Kermesse le 28 septembre avec cortège, ateliers vivants et exposition artisanale,
- 14^e Martina Chilba (la dernière sous chapiteau),
- Fête de Saint-Nicolas,
- Fête des personnes âgées à Noël.

1981 :

- Théâtre « ZumLuschtigaHans », 3 actes,
- Construction Halle de fête, 1^{ère} tranche,
- Quinzaine culturelle : la Cathédrale de Strasbourg à Feldbach du 18 au 31 mai,
- Kermesse avec cortège, ateliers vivants et exposition artisanale,
- 15^e Martina Chilba. Première sous Halle avec cloisons sur route et contours vers foyer,
- Fête de Saint-Nicolas,
- Fête des personnes âgées à Noël.

1982 :

- Théâtre « OhnaNana geht'seifachnet », 3 actes de J. Haeffele,
- Construction Halle de fête en cours,
- Portes Ouvertes le 27 septembre avec cortège, ateliers vivants et exposition artisanale. Petit train en première,
- 16^e Martina Chilba,
- Fête de Saint-Nicolas,
- Fête des personnes âgées.

1983 : Clap de fin de la bonne entente. Après les élections municipales : les années difficiles.

L'Alsace titre : « La Surprise du Sundgau ». Le village est désormais divisé. La mairie dans d'autres mains : les pompiers et autres anti-foyer. Le foyer dans l'opposition.

La Halle de fête en construction et le terrain que nous avons cédé imprudemment à la commune pour le franc symbolique en 1982 devient source de graves ennuis. Nous maintenons nos engagements quant au remboursement des deux emprunts en faveur de la Halle (172.000,- et 300.000,- FRF). L'annuité de 62 000 FRF à condition d'usage et de gestion de la salle.

- Théâtre « DrSindabock », 3 actes de Haeffele,
- Journée Portes Ouvertes,
- 17^e Martina Chilba,
- Sortie du bulletin « La vie du Foyer ».

1984 :

- Théâtre « D'Fraua sin besseraDiplomata », 3 actes de Reymann et Schwartz,
- Voyage à Arveyres début juillet,
- Portes Ouvertes le 23 septembre (Ronde des Fêtes),

La page Historique par Albert DATTLER

- Voyage en Autriche du 19 au 21 octobre,
- 18^e Martina Chilba,
- 2^{ème} numéro de « La vie du Foyer ».

1985 :

- Théâtre « S'Kandal in Pleitabach », 3 actes de Arnold et Bach,
- Voyage à Cosnes d'Allier pour rencontrer les Arveyrais (près de Montluçon),
- Cabaret « Bonjour », Gaston Goetz de Strasbourg le 22 juin,
- Portes Ouvertes le 22 septembre,
- Travaux de mise en conformité du foyer et changement de place de la chambre froide,
- Le 25 octobre la Calas cède sa part au foyer rural,
- 19^e Martina Chilba.

1986 :

- Soirée des organisateurs le 11 janvier,
- Théâtre « Dr Kumpel », 3 actes de Reiner,
- Adhésion à la Ronde des Fêtes,
- Achèvement des travaux au foyer,
- Portes Ouvertes le 28 septembre avec petit train,
- 20^e Martina Chilba.

1987 :

- Soirée des organisateurs le 10 janvier,
- Théâtre « Dr Isidore het Feriasorga », 3 actes, (Décès de Paul Erhard),
- Accueil des Arveyrais. week-end accueil le 13, séjour du 13 au 23 août,
- Portes Ouvertes le 28 septembre avec exposition et petit train,
- 21^e Martina Chilba.

1988 :

- Sans théâtre (année sabbatique),
- Soirée des organisateurs le 19 janvier,
- Travaux au foyer,
- Brochure à la mémoire de Paul Erhard,
- Sortie du Foyer le 19 juin en Bourgogne,
- Portes Ouvertes avec exposition et petit train,
- 22^e Martina Chilba avec à présent un 3^{ème} samedi (jusque-là 2 samedis et la veille du 11 novembre).

1989 :

- Théâtre « Dr Luschtiga Urschel », 3 actes de Haeffele. Ce sera le dernier...
- Voyage à Arveyres. Séjour du 29 juillet au 8 août,
- Nous annulons la journée Portes Ouvertes. La commune l'organise. Nous ne tenons que la Halle,
- 23^e Martina Chilba. Difficultés avec la commission de sécurité.

1990 :

- Soirée du Foyer le 10 janvier,
- Achat du bâtiment de la CMDP le 25 mars pour 200.000 FRF,
- Sortie à Europa Park le 6 mai,
- Excursion à Guttrach le 10 juin,
- Sortie dans les Vosges le 8 juillet,
- Rencontre des Arveyrais à Paris le 14 juillet,
- Le Conseil municipal veut vendre la Halle de fête !
- Départ de Madame Erhard, directrice de l'école,
- Portes Ouvertes le 30 septembre avec exposition et petit train,
- 24^e Martina Chilba, 3 samedis.

1991 :

- Soirée du Foyer le 12 janvier,

La page Historique par Albert DATTLER

- 25^{ème} anniversaire du Foyer le 24 janvier,
- Réaménagement de la cuisine du Foyer, carrelage au sol et plafond plâtré,
- Sortie « Drei Seerundfahrt » Laufon (Suisse) le 30 juin,
- Sortie Ecomusée Ungersheim le 18 août,
- Portes Ouvertes le 29 septembre avec exposition et petit train,
- 25^e Martina Chilba

1992 :

- Soirée du Foyer le 18 janvier,
- Sortie du Foyer le 5 juillet : Saut du Doubs et Vallée de la Loue,
- Soirée du Foyer au Hohbaum (chalet) le 22 août (la pétanque),
- L'affaire du bâtiment CMDP en justice,
- Portes Ouvertes le 27 septembre avec exposition et ateliers vivants,
- 26^e Martina Chilba

1993:

- Soirée du Foyer le 23 janvier,
- 50^{ème} anniversaire de l'évasion de « l'Espenkolonne » en février au Foyer,
- Séjour des Arveyrais du 2 au 9 août,
- Achèvement des travaux CMDP en logement, 1^{ère} location à Jean-Marc,
- Portes Ouvertes le 26 septembre avec exposition et ateliers vivants,
- 27^e Martina Chilba avec patronage, 3 samedis.

1994 :

- Soirée du Foyer le 15 janvier, paëlla,
- 850^{ème} anniversaire de l'Eglise,
- Soirée au chalet avec pétanque,
- Portes Ouvertes le 25 septembre avec exposition et ateliers vivants,
- 28^e Martina Chilba, 3 samedis.

1995:

- Soirée du Foyer le 14 janvier,
- Les soirées de jeux,
- Fernand accède à la mairie,
- Soirée au chalet le 15 juillet,
- Voyage à Arveyres. Séjour du 29 juillet au 7 août. Soirée anniversaire,
- Repas Carpes Frites le 24 septembre,
- Portes Ouvertes avec exposition,
- 29^e Martina Chilba.

1996:

- Soirée du Foyer le 13 janvier,
- 30^{ème} anniversaire de la création du Foyer avec réception d'officiels, fêté le 3 mars, avec exposition de photos et repas Carpes Frites dans la Halle,
- Participation au Millénaire de Ferrette, fête médiévale des 29 et 30 juin,
- Soirée au chalet le 27 juillet,
- Portes Ouvertes le 22 septembre avec exposition, petit train et ateliers vivants,
- 30^e Martina Chilba.

1997:

- Soirée du Foyer le 25 janvier,
- Repas Carpes Frites le 23 mars,
- Accueil des amis d'Arveyres. Séjour du 3 au 10 juillet,
- Portes Ouvertes le 28 septembre avec exposition, petit train et ateliers vivants,
- 31^e Martina Chilba.

1998 :

La page Historique par Albert DATTLER

- Soirée du Foyer le 14 février,
- Repas Carpes Frites le 22 mars,
- La grande sortie du Foyer à Disneyland sur 2 jours les 6 et 7 juin,
- Soirée au chalet le 4 juillet,
- Portes Ouvertes le 27 septembre,
- 32^e Martina Chilba.

1999 :

- Soirée du Foyer le 23 janvier,
- Repas Carpes Frites le 21 mars,
- Sortie du Foyer à Gérardmer le 27 juin,
- Soirée au chalet le 17 juillet,
- Portes Ouvertes le 25 septembre,
- 33^e Martina Chilba.

2000 :

- Soirée du Foyer le 22 janvier,
- Soirée de jeux le 12 février,
- Repas Carpes Frites le 26 mars,
- Création du Comité de fêtes,
- Soirée au chalet le 14 juillet,
- Voyage à Arveyres. Séjour du 29 juillet au 8 août,
- Portes Ouvertes le 24 septembre,
- Une nouvelle convention avec la commune,
- 34^e Martina Chilba.

2001 :

- Soirée du Foyer le 20 janvier,
- Repas Carpes Frites le 25 mars,
- Soirée au chalet le 21 juillet,
- Portes Ouvertes le 23 septembre,
- Travaux en cours au Foyer. Mise en conformité, toiture nouvelles tuiles et portes extérieures en alu,
- 35^e Martina Chilba.

2002 :

- Soirée du Foyer le 19 janvier,
- Repas Carpes Frites le 17 mars,
- Soirée au chalet le 31 août,
- Journée Portes Ouvertes le 22 septembre,
- 36^e Martina Chilba.

2003 :

- Soirée du Foyer au Palais de Chine à Kingersheim le 16 mars,
- Repas Carpes Frites le 25 mars,
- Sortie du Foyer le 22 juin dans les Vosges,
- Sortie à Froidevaux le 5 juillet,
- Accueil de nos amis d'Arveyres du 2 au 12 août,
- Portes Ouvertes le 28 septembre,
- 37^e Martina Chilba.

2004 :

- Soirée Viva Brasil à Sausheim le 24 janvier,
- Repas Carpes Frites le 14 mars,
- Journée Portes Ouvertes le 11 juillet (changement de date),
- Réaménagement de la cuisine en totalité,

La page Historique par Albert DATTLER

- Soirée au chalet le 5 septembre,
- Lancement du Badmington,
- 38^e Martina Chilba.

2005 :

- Sortie au Lac Majeur le 8 mai,
- Sortie à Villé - Rêves d'une nuit d'été le 23 juillet,
- Portes Ouvertes le 10 juillet,
- Grillade au chalet le 11 septembre,
- 39^e Martina Chilba,
- Sortie à l'Europa Park le 28 décembre.

2006 :

- 40^e anniversaire du Foyer, fêté avec les pompiers qui fêtent leur 60^e (1946 et 1966),
- Le 8 mai je tire ma révérence en tant que président. Daniel Enderlen me succède,
- Portes Ouvertes le 9 juillet « Rundum d'Kirch »,
- Séjour à Arveyres du 29 juillet au 7 août,
- Nouveau chauffage bois au Foyer,
- 40^e Martina Chilba organisée avec les Pompiers,
- Sortie à Kirwiller le 17 décembre.

2007 :

- Installation nouveau chauffage bois au Foyer
- Portes Ouvertes le 8 juillet,
- Sortie au plan d'eau de Courtavon le 16 septembre,
- Nouvelle convention avec la commune, décision du 18.10,
- Travaux au Foyer
- 41^e Martina Chilba,
- Sortie à l'Europa Park le 30 décembre.

2008 :

- Travaux (suite) peinture, etc.,
- Portes Ouvertes le 13 juillet,
- Sortie bowling le 13 septembre,
- 42^e Martina Chilba,
- Les Saint-Cyriens à Feldbach le 22 novembre.

2009 :

- Travaux au Foyer,
- Assemblée générale suivie d'un repas le 7 mars,
- Portes Ouvertes le 12 juillet,
- Accueil de nos amis d'Arveyres du 1^{er} au 11 août,
- Raccordement du Foyer à l'assainissement,
- 43^e Martina Chilba,

2010 :

- Exposition photos le 6 juin en faveur de Haïti,
- Portes Ouvertes (Fête de l'Artisanat) le 11 juillet,
- 44^e Martina Chilba,

2011 :

- Sortie à Beaune et Arc-et-Senans les 3 et 4 juin,
- Portes Ouvertes en juillet,
- 45^e Martina Chilba,

2012 :

- Sortie bowling le 7 juin,

La page Historique par Albert DATTLER

- Portes Ouvertes le 8 juillet,
- Séjour à Arveyres du 28 juillet au 8 août,
- 46^e Martina Chilba,

2013 :

- Assemblée générale suivie d'un repas le 3 mars,
- Sortie bowling le 9 mars,
- Portes Ouvertes (Fête de l'Artisanat) le 17 juillet,
- 47^e Martina Chilba (légère baisse),

2014 :

- Démontage de la scène du Foyer,
- Réfection de la grande salle du Foyer,
- Portes Ouvertes (Fête de l'Artisanat) le 2 juillet,
- 48^e Martina Chilba (chute importante),

2015 :

- Assemblée générale suivie d'un repas,
- Portes Ouvertes début juillet,
- Accueil de nos amis d'Arveyres du 2 au 11 août,
- 49^e Martina Chilba (chute importante).

2016 :

- Assemblée générale suivie d'un repas le 13 mars,
- Portes Ouvertes (Artisanat) le 10 juillet,
- 50^e Martina Chilba. Chute brutale malgré l'anniversaire. Il faut changer de formule, les jeunes ne viennent plus.

2017 :

- Assemblée générale suivie d'un repas,
- Portes Ouvertes le 9 juillet,
- Première Martini Bierfascht. Changement complet de formule.

Voici donc la longue liste des manifestations, travaux, échanges avec Arveyres, etc. de ces 50 années dont le Foyer Rural de Feldbach peut signer avec fierté.

Même si après les 20 premières années objet d'innombrables initiatives, une densité d'activités...

Un demi-siècle, que de changements.

En 1968 une bonne soixantaine de membres (50 jeunes entre 15 - 25).

Tout en améliorant constamment l'équipement, les méthodes grâce à la modernisation dans tous les domaines.

Mais l'érosion des effectifs, les décès, les départs (mariage ou raisons professionnelles), les démissions, la jeunesse dispersée au lointain, le non-engagement.

En 1968 nous comptions 327 habitants, aujourd'hui 450. J'en connais le quart dans l'annuaire téléphonique.

Où sont les feldbachois aujourd'hui ?

Cérémonies du 11 novembre à peine 20 personnes !

Les campagnes de recrutement en faveur du Foyer sans résultat. Quel avenir pour les associations de bénévoles ?

Elle aura connu bien des difficultés à travers ses quatre décennies. Il aura fallu gérer des imprévus, corriger des erreurs, régler des problèmes de personnes, affronter la commission de sécurité de l'arrondissement, subir du mauvais temps, brouillard et verglas, assumer des expériences non concluantes de toute ordre. Mais après chaque édition, la réunion d'analyse point par point, aura permis dans un esprit de franchise entre amis, de régler tout malentendu, d'améliorer progressivement l'organisation, d'adapter les méthodes et la stratégie et d'acquérir un savoir-faire incontestable.

Ainsi, tout naturellement, la jeune génération s'est intégrée et a assuré la relève avec une parfaite identité de vue. Bien sûr il y aura eu durant ces longues années des démissions de membres non expliquées, des arrivées, mais le noyau est resté soudé.

La page Historique par Albert DATTLER

Nous ne pouvons cependant jamais oublier tous ces pionniers de la première heure qui nous ont quittés pour l'au-delà. Le curé Deyber, Boeglin Charles, Reinhard Albert, Fernand Rederstorff, Schwaller Henri, Paul Erhard, Wieder Jean-Baptiste. Les dames, Rederstorff Maria, Dattler Maria, Winterhalter Alphonsine, Antoinette Stoecklin, Elise Jaegly, Biechy Marie. Une pensée pieuse et un hommage particulier à eux.

Alors aujourd'hui en 2017, au regard d'un passé d'un demi-siècle aussi riche d'activités, de dévouement inlassable des membres du Foyer Rural en faveur de leur village qu'ils aimaient ne méritent-ils pas un grand coup de chapeau et de la reconnaissance. Et de se poser des questions sur son avenir. En 1966 lors de sa fondation Feldbach comptait 327 habitants, deux classes à l'école de 25 à 30 élèves, une jeunesse masculine de 15 à 25 ans au nombre de 50. Aujourd'hui à 460 habitants on a fermé l'école ! La jeunesse est dispersée à tous les horizons. Le Foyer Rural a du mal à recruter de nouveaux membres !

Où sont-ils les 460 habitants ?

En 1965 Feldbach comptait 327 habitants et aujourd'hui 469 habitants.

Alors pourquoi parmi ces nombreux nouveaux Feldbachois il ne se trouve pas certains pour renforcer la vie associative locale à court de moyens humains.

Observation sans jugement car chacun est libre.

- Rares sont les fidèles à l'église lors des offices espacés.
- Rares sont les présents lors de la cérémonie devant le monument le 11 novembre (en 2016 à peine 20 personnes).
- La chorale, faute de membres assez nombreux, s'est dissoute.
- Les pompiers au minimum vital.
- Les nombreuses activités lancées ont duré un certain temps.

Chacun est libre...

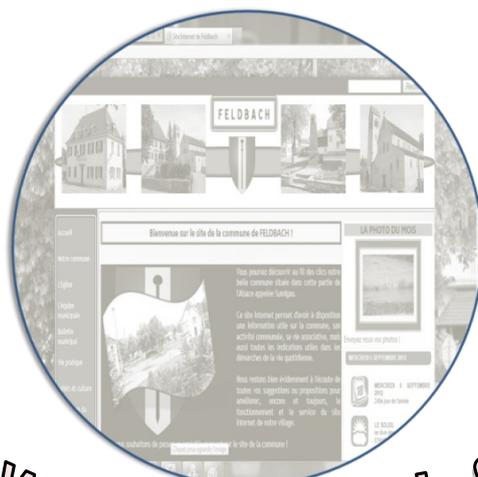
Feldbach devient de plus en plus un village dortoir !!

Pour conclure ce long relevé, je tiens à rappeler que si Feldbach aujourd'hui est doté d'une bonne capacité d'accueil, des salles parfaitement équipées etc, c'est le fruit de beaucoup d'efforts et de dévouement bénévoles des membres du Foyer Rural de la première heure jusqu'à ce jour.

Et ce qui différencie la façon de procéder à Feldbach par rapport aux autres villages du Sundgau qui à tour de rôle ont construit leurs salles, c'est au travers des budgets communaux qu'elles ont été financées. Or à Feldbach, le Foyer Rural s'est substitué à la Commune épargnant aux contribuables locaux des impôts supplémentaires. C'est là l'exception feldbachoise.

Albert DATTLER

Retrouvez le site internet de la commune



www.feldbach.fr

Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Nous vous souhaitons de passer un agréable moment sur ce site !

Pour la conception du bulletin communal :

Ainsi que pour « les infos des associations »

qui devrait paraître 2ème semestre 2019

Merci de nous envoyer vos articles dès que possible à

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

ou clae@neuf.fr

avec pour objet « prochain bulletin communal »

en JPEG

Merci de votre collaboration